

communauté
de communes

DECISION DU PRESIDENT N° : 2025- 097

Objet : REPARATION CHAUDIERE GAZ DE L'OFFICE DE TOURISME A SENLIS

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu l'article R2122-8 du Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu le devis DE17384 du 20/11/2025 établi par la SARL DRC,

Considérant la nécessité de l'intervention d'une entreprise pour la remise en fonctionnement de la chaudière de l'Office du Tourisme situé Place du Parvis Notre Dame 60300 Senlis.

DECIDONS

ARTICLE 1

de solliciter l'intervention de la SARL DRC sise 4 bis rue Roger Duplessis 60140 LIANCOURT pour le remplacement de pièces pour la remise en fonctionnement de la chaudière gaz dans les locaux senlisiens de l'Office de Tourisme Chantilly-Senlis, pour un montant de 2437,43 euros TTC, conformément au devis DE17384 du 20/11/2025.

ARTICLE 2

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.



ARTICLE 3

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Madame le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
le: 24 NOV. 2025
de l'affichage le:
24 NOV. 2025

Fait à Senlis,

le 24. 11. 2025


Guillaume MARÉCHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines
Par délégation : M. Jean-Marc de La BEDOYERE
Vice-Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

